REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)

PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU
«AGREE»

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis	: AMI n° 017/MINRHE/UCM/AGREE/2025/SC
Numéro du marché	: ZR-UCM-507147-CS-INDV
Financement	: Banque mondiale Don IDA N°D9890-ZR et Crédit IDA N°7066-ZR
Services de consultant	: Recrutement d'un Consultant individuel chargé d'assumer la fonction d'Expert internationale en gestion financière
Date de publication	: 19 août 2025

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **Consultant individuel chargé d'assumer la fonction d'Expert internationale en gestion financière ».**

Sous l'autorité hiérarchique du Directeur Général Adjoint en charge de la Coordination administrative et financière, l'Expert international en Gestion Financière et Comptable a pour mandat général d'apporter appui et assistance technique à l'ensemble des activités de gestion financière, administrative et comptable du PDI3 au sein de l'ADPI-RDC en étroite collaboration avec le Directeur administratif et financier de l'ADPI-RDC conformément aux directives et procédures de la Banque Mondiale ainsi qu'au manuel de mise en œuvre du PDI3.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), pour le compte de l'ADPI-RDC, invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Être détenteur diplôme d'expert-comptable (DEC, CPA, ACCA, CGA ou équivalent)
- Justifier d'un bagage en gestion des projets de développement ;
- Justifier d'une solide expérience globale d'au moins 15 ans ;
- Avoir une expérience professionnelle de dix (10) années au moins dans l'un des domaines que sont les finances, la gestion de la trésorerie, la banque, le contrôle de gestion, l'audit, l'administration et les finances dans des projets financés par la Banque Mondiale;

- Justifier d'une expérience dans deux projets financés par la Banque mondiale au cours des 10 dernières années, ou avoir participé à l'audit d'au moins cinq (05) projets financés par la banque mondiale dans deux pays autres que la RDC, d'une enveloppe minimale de USD 100 millions.
- Avoir une expérience de gestion financière dans les projets financés par la Banque Mondiale est un prérequis ;
- Avoir une solide expérience en matière de transfert de compétences et de connaissance ;
- Avoir une connaissance approfondie des politiques et procédures financières et fiduciaires de la Banque mondiale, notamment la production des rapports financiers trimestriels (IFR), la gestion des audits externes, et la conformité aux accords de financement ;
- Avoir des compétences en analyse financière, en communication et en rédaction des rapports
- Avoir une parfaite maîtrise du français et de l'anglais, écrit et parlé, et de l'outil informatique (Word, Excel, Power point, etc.) ;
- Savoir travailler en équipe dans un environnement multiculturel.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae ainsi que les copies des diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), cinquième édition, septembre 2023, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 du règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), cinquième édition, septembre 2023, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de **9h00 à 16h00**.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) au plus tard le **mardi 02 septembre 2025** et porter clairement la mention : **« AMI n° 017/MINRHE/UCM/AGREE/2025/SC – Recrutement d'un Consultant individuel chargé d'assumer la fonction d'Expert internationale en gestion financière ».**

L'adresse est :

Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River
2ème étage du bâtiment à usage administratif

Commune de la Gombe
Kinshasa
République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@ucmenergie-rdc.com

Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®
Coordonnateur

TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE A L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU PROJET GRAND INGA

1. CONTEXTE DE LA MISSION.

- La République Démocratique du Congo (RDC), avec une superficie de 2 345 410 km2 et une population d'environ 100 millions d'habitants, est dotée d'abondantes ressources hydroélectriques. Elle connaît actuellement un déficit énergétique sévère, avec seulement 21% de sa population ayant accès à l'électricité.

  L'État souhaite réduire sensiblement ce déficit, notamment par le développement du site d'Inga. Les chutes d'Inga, sur le fleuve Congo, recèlent un potentiel hydroélectrique exploitable estimé à plus de 40 000 MW en puissance et représentent près de 40% du potentiel hydroélectrique total de la RDC, estimé à plus de 100 000 MW.

  La configuration du site, avec la présence de deux vallées contigües au lit majeur du fleuve, suggère que sa mise en valeur repose essentiellement sur deux schémas d'aménagement, le schéma Nkokolo et celui de la Bundi. Deux installations hydroélectriques existent actuellement sur le site d'Inga : une première installation d'une puissance de 351 MW, dénommée Inga 1, mise en service en 1972, et une seconde installation d'une puissance de 1 424 MW, dénommée Inga 2, mise en service en 1982. Le schéma Nkokolo comprend les centrales électriques existantes, Inga 1 et Inga 2 ; celui de la Bundi, comprendrait l'installation des centrales du projet Grand Inga.

- Pour la gouvernance du projet, la RDC a mis en place l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga, ADPI-RDC en sigle qui assure la planification et la gestion des activités du projet.

- Dans le cadre de la collaboration stratégique entre l'ADPI-RDC et la Banque Mondiale, Il est prévu la mise en œuvre du Programme de développement du Projet Inga 3 (PDI3) par ADPI-RDC, réalisée à travers une approche-programme à phases multiples (MPA) d'un montant d'un milliard de dollars déjà approuvé au conseil d'administration de la Banque mondiale le 03 juin 2025 et dont la signature des accords de financement de la première phase a eu lieu en date du 21 juin 2025,

- ADPI-RDC lance le recrutement d'un spécialiste international en gestion financière dont la mission principale est de superviser l'organisation et la gestion de l'ensemble des activités de gestion financière, comptable et administrative du PDI3,

- Les présents termes de références sont élaborés pour servir de support au recrutement dudit expert

2. MANDAT GÉNÉRAL

Sous l'autorité hiérarchique du Directeur Général Adjoint en charge de la Coordination administrative et financière, l'Expert international en Gestion Financière et Comptable a pour mandat général d'apporter appui et assistance technique à l'ensemble des activités de gestion financière, administrative et comptable du PDI3 au sein de l'ADPI-RDC en étroite collaboration avec le Directeur administratif et financier de l'ADPI-RDC conformément aux directives et procédures de la Banque Mondiale ainsi qu'au manuel de mise en œuvre du PDI3.

3. RESPONSABILITÉS ET TÂCHES

En vue de maintenir une meilleure prise en charge des activités de gestion financière et comptable des Projets de l'ADPI-RDC et, en particulier celles du PDI3, l'expert international en gestion financière et comptable devra :

(a) Dresser l'état des lieux de toute la fonction de gestion financière de l'ADPI-RDC et du PDI3 en termes des ressources humaines, d'outils de gestion et logistique en vue de :

- Identifier, quantifier et valoriser les besoins en renforcement des capacités de la fonction gestion financière au sein de l'ADPI-RDC ;
- Proposer des ajustements concrets pour améliorer le fonctionnement de la fonction gestion financière ;

(b) Appuyer l'ensemble du personnel de la gestion financière de l'ADPI-RDC au renforcement des mécanismes de suivi et de contrôle des projets, tant sur le plan technique que financier, et analyser les écarts entre les prévisions et les réalisations ;

Assurer l'acquisition et la mise en œuvre des outils de gestion comptable et financière, notamment dans les volets d'analyse financière et budgétaire ;

Superviser les travaux d'élaboration des PTBA (fonctionnement, formation, activités), et assurer le monitoring mensuel ;

(c) Mettre en place le système de codification et de suivi des biens du PDI3, assurer la gestion des mise en disponibilité

(d) Mettre en place un mécanisme de suivi des mission

(e) Valider les Demandes de Remboursement des Fonds (DRF) ;

(f) Mettre en place un système d'archivage électronique de l'information financière

(g) Accompagner le projet dans la mise en œuvre du processus de validation électronique des biens

(h) Garantir l'efficacité de la communication financière avec les parties prenantes clefs ;

(i)

(j) Superviser les travaux de clôture des comptes annuels

(k) Superviser les missions d'audit financier ou de revue de gestion financière réalisée par l'IDA

(l) Assister l'ADPI-RDC dans la gestion financière des encaissements et décaissements sur les comptes des projets sur financements des bailleurs des fonds multilatéraux et bilatéraux, particulièrement celui du PDI3, par la mise en place des meilleures pratiques et conformément au manuel de gestion des projets acceptées par la Banque Mondiale quant à la gestion des opérations, à la comptabilisation et au reporting ;

(m) Veiller à la production et à la transmission, dans les délais requis, des rapports financiers trimestriels (IFR), des états financiers annuels audités et autres livrables exigés par la Banque mondiale, y compris les lettres à la direction et les rapports d'audit ;

(n) Assister la Direction administrative et financière (DAF) à maintenir un système de contrôle interne approprié pour assurer la responsabilité des différents acteurs pour l'ensemble des activités de l'ADPI-RDC et particulièrement celle du PDI3;

(o) Assister la DAF dans la gestion administrative et financière des contrats, la préparation et le suivi budgétaire et la gestion trésorerie, et l'élaboration des états financiers, conformément aux normes applicables et les budgets approuvés par la Banque mondiale;

(p) Assister la DAF à maintenir un système d'archivage des pièces justificatives et autres documents à produire lors des audits internes et externes;

(q) Appuyer l'ADPI-RDC dans la mise en œuvre des accords de financement signés avec les bailleurs de fonds, y compris à travers des actions de formation aux meilleures pratiques de négociation, d'exécution et de suivi desdits accords ;

(r) Concevoir et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités de la DAF, en s'appuyant sur :

- des sessions de formation avec des institutions spécialisées ;
- l'accompagnement individualisé dans l'exécution des tâches au quotidien.

(s) Veiller au renforcement des capacités de la DAF à la maîtrise du système informatisé de la gestion financière et comptable notamment en :

- Assurant le renforcement de la gestion financière et comptable de l'ADPI-RDC et des différents projets sous sa gestion, y compris les mécanismes de contrôle interne, en vue de rendre compte de manière adéquate et dans un temps raisonnable de la situation de tous les fonds et ressources employés dans le cadre de l'exécution des projets sus visés.
- Appuyant le renforcement des capacités de la DAF à utiliser le logiciel de gestion comptable et financière mis en place,
- En rendant les agents de la DAF capable de tenir grâce au système informatisé, la comptabilité, de produire des rapports de suivi financier, d'effectuer une gestion budgétaire, gestion des marchés, et des contrats, gestion des immobilisations, préparer les demandes de retrait des fonds,

Ce renforcement des capacités se fera notamment sous forme de : (i) sessions de formation auprès des maisons spécialisées en vue d'une remise à niveau (ii) accompagnement individualisé dans l'exécution des tâches au quotidien (formation par compagnonnage).
A cet effet, un plan de renforcement des capacités devra donc être élaboré.

(t) Veiller à ce que les décaissements opérés par ADPI-RDC soient conformes aux dépenses éligibles et conformément au manuel des procédures, au plan de travail et budget approuvé par la Banque;

(u) Toutes autres tâches bénéfiques à la gestion financière des projets sur financement des bailleurs internationaux;

4. DUREE DES PRESTATIONS

La durée de la mission d'assistance technique de l'expert en gestion financière et comptable des projets est d'un (1) an, soit 12 mois et renouvelable en cas de nécessité.
Le temps de prestations hebdomadaire est fixé à un minimum de 40 (quarante) heures. A raison de 8 heures par jour.

5. QUALIFICATION ET EXPERIENCE DE L'EXPERT

L'expert en gestion financière et comptable des projets à recruter devra présenter au moins le profil suivant :

- Être détenteur diplôme d'expert-comptable (DEC, CPA, ACCA, CGA ou équivalent)
- Justifier d'un bagage en gestion des projets de développement ;
- Justifier d'une solide expérience globale d'au moins 15 ans ;
- Avoir une expérience professionnelle de dix (10) années au moins dans l'un des domaines que sont les finances, la gestion de la trésorerie, la banque, le contrôle de gestion, l'audit, l'administration et les finances dans des projets financés par la Banque Mondiale;
- Justifier d'une expérience dans deux projets financés par la Banque mondiale au cours des 10 dernières années, ou avoir participé à l'audit d'au moins cinq (05) projets financés par la banque mondiale dans deux pays autres que la RDC, d'une enveloppe minimale de USD 100 millions.
- Avoir une expérience de gestion financière dans les projets financés par la Banque Mondiale est un prérequis ;
- Avoir une solide expérience en matière de transfert de compétences et de connaissance ;
- Avoir une connaissance approfondie des politiques et procédures financières et fiduciaires de la Banque mondiale, notamment la production des rapports financiers trimestriels (IFR), la gestion des audits externes, et la conformité aux accords de financement ;
- Avoir des compétences en analyse financière, en communication et en rédaction des rapports
- Avoir une parfaite maîtrise du français et de l'anglais, écrit et parlé, et de l'outil informatique (Word, Excel, Power point, etc.) ;
- Savoir travailler en équipe dans un environnement multiculturel.

6. RAPPORTS

Outre les rapports d'activités qu'il produira avec le personnel de la DAF, l'Expert en gestion financière et comptable émettra mensuellement un rapport de ses propres activités au sein de la DAF à soumettre conformément aux présents termes de référence.

Aussi, les échéances suivantes sont à respecter en ce qui concerne les livrables dès la mise en vigueur du Contrat :

- ✓ Rapport sur l'état des lieux et propositions des besoins : 45 jours ;
- ✓ Rapport sur la revue de quelques documents contractuels : 30 jours ;
- ✓ Rapport d'activités : tous les 30 jours ;
- ✓ Rapport final : 30 jours après la fin de la mission.

Tous ces rapports seront édités en version électronique et en dur doivent être en français.

7. LOGISTIQUE

ADPI-RDC mettra à la disposition de l'Expert en gestion financière et comptable pour l'exercice de ses fonctions ce qui suit :

- ➢ Un bureau meublé ;
- ➢ Une configuration informatique complète.

Tout équipement acquis dans le cadre de l'exercice des prestations de l'expert en gestion financière et comptable sera remis sans frais à ADPI-RDC à la fin de la mission.